

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juin 2024

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline		X	X	^P CONDOUMY
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
23h00

Prochain Conseil :
Juillet 2024

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Délibération participation fonds de concours dégâts orage du 17/05/24
2. Décision modificative n°01 BP2024 suite dégâts orage
3. Délibération SDEGH - Remplacement de l'horloge astronomique dans le coffret de Lourman
4. Préparation des bureaux de vote des élections législatives du 30/06 et 07/07
5. Présentation des devis pour le remplacement des vitres de l'église
6. Présentation devis location et maintenance photocopieur
7. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Délibération participation fonds de concours dégâts orage du 17/05/24

- Estimation des travaux hors révision : 7 380 € HT
- **6 630 € HT** pour le Chemin du Lac et **750 € HT** pour le VC5 au-dessus de la mairie.
- Subvention CD31 : 68, 75 % soit **5 073, 75 €**
- Part restant à charge : **2 306, 25 € HT**
- Participation communale (50 %) : **1 153, 13 € HT**
- Réunion à prévoir avec les 3 agriculteurs concernés par les coulées de boue (Chemin du Lac et RD38) pour sensibilisation et aménagements à envisager.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

2. Décision modificative n°01 BP2024 suite dégâts orage

- Montant inscrit au budget 2024 : 600 €
- Participation communale : 1 153, 13 € HT
- Article 615221 : - 1 154 €
- Article 657351 : + 1 154 €
- Proposition de conserver la réserve de 600 €

Résultat du vote de la DM		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération SDEGH-remplacement de l'horloge astronomique dans le coffret de Lourman

- Estimation des travaux : 696 € HT
- TVA + part du SDEHG : 387 €
- Estimation part restant à charge à la commune : 309 €
- Décision de couvrir le reste à charge de la commune sur ses fonds propres à l'article 65568

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

4. Préparation des bureaux de vote des élections législatives du 30/06 et 07/07

Election du 30/06/2024 :

Tranche	Elu 1	Elu 2	Elu 3	Elu 4
7h30-11h00	Christian	Laurianne	Beatrice (10h30)	Sébastien (ouverture)
11h00-15h00	Damien	Didier	Anne Lise	---
15h00-18h00	Christian	Sébastien	Céline	Babeth

Election du 07/07/2024 :

Tranche	Elu 1	Elu 2	Elu 3	Elu 4
7h30-11h00	Christian	Babeth	Laurianne	Philippe (ouverture)
11h00-15h00	Didier	Sébastien	Damien	---
15h00-18h00	Christian	Philippe	Béatrice	Dominique

5. Présentation des devis pour le remplacement des vitres de l'église

Trois devis reçus :

- MP2A (travail en échafaudage – pas de quantité précisé) : 12 300 , 00 € TTC
- MURATET (travail en nacelle – budget pour 20 carreaux) : 5 760, 00 € TTC
- Atelier Vitrail du Mont Royal
(Travail en échafaudage – changement de toutes les vitres) : 33 009, 59 € TTC

Proposition de présenter le devis d'Atelier Vitrail du Mont Royal à l'assurance Groupama.

Proposition de contacter Muratet pour un nouveau devis (changement de toutes les vitres).

6. Présentation devis location et maintenance photocopieur

Deux devis reçus :

- CSC CANON
- AXIDOC

Coût actuel : Photocopieur Rex Rotary

- Location trimestrielle = 105, 22 € HT
- Photocopie noir et blanc = 0, 00766 € HT / page A4
- Photocopie couleur = 0, 07671 € HT / page A4 + 10 € HT de frais de gestion

Il est convenu que le devis CANON est intéressant, et résiliation du contrat REX ROTARY.

7. Questions diverses

- Accord PC SASU PROBATEL avec prescriptions RTE et gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- Démission de M. Codecco Didier du poste de 1er Adjoint en attente retour validation de M. le Préfet → remaniement et organisation à prévoir au sein du conseil municipal courant juillet (délai de 14 jours après accord de M. le Préfet pour organiser un conseil municipal).
- Délibérations à prendre pour l'ESIT : augmentation du prix de la cantine en septembre + changement du lave-vaisselle.
- Retour positif de la commission sécurité préfectorale pour l'installation des deux caméras de vidéoprotection.
- Travaux pour l'installation de la borne de recharge électrique ZA Lourman par le SDEGH prévus à compter du 22/07/24. Changement du projecteur de la place ce jour avec information uniquement ce matin de la société !! Reste à réaliser le câblage avec commande à clé pour extinction.
- Retour du SDEGH sur la DP de la division parcellaire au lieu-dit « La Bourdette » avec avis favorable sans observations par rapport à l'accès de la parcelle malgré la présence d'un poteau Enedis. En attente retour avis Réseau 31 par rapport à l'assainissement et service instructeur CCTL + service juridique ATD 31. Demande de CU déposé par le notaire ce mardi pour le terrain. Décision de rencontrer les riverains pour les informer de cette division parcellaire.
- Achat d'un lot de 30 tables blanches polyéthylène 1 830 mm à 1 890 € HT au lieu de 3 690 € HT pour remplacement tables en aggloméré.
- Refus subvention à 80 % par l'Agence Nationale du Sport pour le projet parcours sportif suite nouveau critère éligibilité en 2024 : être à proximité d'un établissement scolaire. Voir octroi de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région mais nécessité de valider un devis avant dépôt.
- Dissolution Association Foncière de Maureville : retour de Mme la Sous-Préfète après relances : Pour être dissoute, l'AFR doit céder tous ses biens fonciers (chemins et fossés, transférés lors de sa création ou créés lors de son activité) dans le cadre de la dissolution patrimoniale, ainsi que l'argent restant sur son compte dans le cadre de la dissolution financière et comptable.
Les acquéreurs des terrains sur Maureville restent à déterminer.
Pour les chemins et fossés situés sur Caraman, elle propose une rencontre avec M. le Maire de Caraman cet été afin de débloquer la situation.
- Recensement de la population en 2025 du 16 janvier au 15 février : voir recrutement d'un agent recenseur pour cette mission.
- Prochain conseil municipal au mois de juillet : date à fixer en fonction du retour de M. le Préfet.